

une baie splendide capable de contenir 400 à 500 cages et où les propriétaires riverains, dont les habitations se trouvent à plusieurs arpents du rivage, n'auraient aucunement à souffrir. L'expropriation de leurs droits de riverains donnerait lieu à peu ou point d'indemnité. Ce qu'il faut c'est la justice à tous et pour tous.